

Réunion du conseil Municipal du vendredi 15 avril 2016

L'an deux mil seize, le quinze avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, M. de Rougé, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Lorenc, Mme Oury

Conseillers absents : Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond), Mme Leclerc (pouvoir à Mme Lamarque), M. Maïa (pouvoir à M. Bezaud), Mme Turlin

Secrétaire de séance : M. de Rougé

Le compte-rendu du conseil du 11 mars 2016 est adopté.

1/ Budget communal : compte administratif et compte de gestion 2015, affectation du résultat 2015, budget supplémentaire 2016, subventions aux associations, vote des taux d'imposition

Dépenses de fonctionnement	Compte administratif 2015	Budget primitif 2016	Budget supplémentaire 2016	BP 2016 + BS 2016
011 – charges à caractère général	227 970.68	215 800		215 800
012 – charges de personnel	282 545.90	274 400		274 400
014 – atténuations de produits	29 887	15 000	3 000	18 000
042 – opérations de transfert entre sections			8 935.59	8 935.59
065 – autres charges de gestion courante	415 977.64	417 830	- 3 000	414 830
66 – charges financières	25 782.85	22 000		22 000
67 – charges exceptionnelles	775.49	1 000		1 000
023 – virement à la section d'investissement		35 520	- 3 037.59	32 482.41
Total	982 939.56	981 550	5 898	987 448

Recettes de fonctionnement	Compte administratif 2015	Budget primitif 2016	Budget supplémentaire 2016	BP 2016 + BS 2016
002 – résultat de fonctionnement reporté			9 400.80	9 400.80
013 – atténuations de charges	12 529.24	7 000		7 000
70 – produits des services, du domaine	14 323	14 500		14 500
73 – impôts et taxes	737 512	759 350	13 504	772 854

74 – dotations, subventions et participations	245 396.12	179 700	- 17 006.80	162 693.20
75 – autres produits de gestion courante	64 395.44	20 000		20 000
76 – produits financiers	2.65			
77 – produits exceptionnels	1 079.50	1 000		1 000
042 – opérations de transfert entre sections	114 986.68			
Total	1 190 224.63	981 550	- 3 502.80	987 448

Le montant des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) est de 114 085 € pour 2016, soit une baisse de 14 702 € par rapport à 2015.

Dépenses d'investissement	Compte administratif 2015	Budget primitif 2016	Budget supplémentaire 2016	BP 2016 + BS 2016
001 – solde d'exécution de la section d'investissement			40 257.11	40 257.11
040 – opérations de transfert entre sections	114 986.68			
16 - emprunts	58 779.14	48 000	11 200	59 200
20 – immobilisations incorporelles	6 074.78	3 500		3 500
204 – subventions d'équipement versées			12 500	12 500
21 – immobilisations corporelles	29 796.70	55 820	4 180	60 000
23 – immobilisations en cours				
Total	209 637.30	107 320	68 137.11	175 457.11

Recettes d'investissement	Compte administratif 2015	Budget primitif 2016	Budget supplémentaire 2016	BP 2016 + BS 2016
040 – opérations de transfert entre sections			8 935.59	8 935.59
10 – dotations, fonds divers et réserves	50 310.51	29 800	45 559.11	75 359.11
13 – subventions d'investissement	4 083			
16 - emprunts			16 680	16 680
024 – produits des cessions		42 000		42 000
021 – virement de la section de fonctionnement		35 520	- 3 037.59	32 482.41
Total	54 393.51	107 320	68 137.11	175 457.11

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

	fonctionnement	investissement
Résultat de clôture 2014	-157 627.16	114 986.68
Résultat exercice 2015	207 285.07	- 155 243.79
Résultat de clôture 2015	49 657.91	- 40 257.11

Le déficit de la section d'investissement (40 257.11 €) est inscrit en dépenses d'investissement (compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement).

L'excédent de fonctionnement est affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement (40 257.11 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés). Le solde de l'excédent de fonctionnement (9 400.80 €) est repris en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2015, le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Taux d'imposition 2016 :

Le Conseil municipal doit voter les taux d'imposition au plus tard le 15 avril. M. Leblond précise que les recettes fiscales attendues pour 2016 représentent 592 606 €. Ce montant tient compte de la révision annuelle des bases qui est de + 1%. Le montant des allocations compensatrices s'élève à 14 889 €.

M. Leblond présente plusieurs simulations d'augmentation des taux d'imposition et propose une augmentation de 1%. M. Ségard expose son souhait de maintenir les taux inchangés.

Le Conseil municipal décide à la majorité (9 voix pour, 5 voix contre) de voter une augmentation des taux d'imposition pour 2016 de 1%. Cette hausse des taux représente environ 5 900 € de recettes fiscales supplémentaires.

Les taux d'imposition pour l'année 2016 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	18.83 %	19.02 %
Taxe foncière (bâti)	29.47 %	29.76 %
Taxe foncière (non bâti)	35.25 %	35.60 %

Subventions aux associations :

Le montant des subventions aux associations versées en 2015 est rappelé pour information aux conseillers.

M. Leblond propose de maintenir l'enveloppe globale consacrée aux associations de la commune. Il rappelle que les associations bénéficient de la mise à disposition de locaux et d'équipements pour leurs activités, notamment la Halle des sports et le stade.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations indiquées dans le tableau récapitulatif suivant :

FEP	4500
Foot	2500
ABC	1600
Comité des fêtes	1200
Sapeurs pompiers	877
Tennis	600
Pétanque	600
Terre de Beauce	150
Prévention routière	70
Farfadets	150
FNACA	150
Société Archéologique d'Auneau	50
COMPA	20
total	12 467

Le montant accordé à l'ABC et à l'amicale des Sapeurs pompiers tient compte du remboursement de sommes dues. La subvention versée à la FNACA est augmentée de 50 € pour participer au financement d'un drapeau.

Le budget supplémentaire 2016 est approuvé à la majorité (9 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention).

2/ Arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion des EPCI des franges franciliennes :

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été arrêté le 9 février 2016.

Le Préfet a pris un arrêté de projet de périmètre de fusion des 5 communautés de communes des franges franciliennes. Le périmètre regroupe 55 communes et 60 765 habitants.

Les conseils communautaires et les conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur l'arrêté préfectoral. A défaut de délibération l'avis est réputé favorable.

Durant le délai des 75 jours un projet de statuts devra être élaboré pour déterminer le nom, le siège et les compétences du nouvel EPCI.

L'arrêté de création de la nouvelle communauté de communes sera pris si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (accord d'au moins 50 % des conseils municipaux représentant au moins 50 % de la population).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'arrêté de projet de périmètre de fusion des 5 communautés de communes des franges franciliennes.

3/ Modification des statuts de la CCBA :

Le conseil communautaire de la CCBA a adopté une modification des statuts le 17 mars 2016. Cette modification est liée notamment au retrait de la commune d'Auneau.

Le siège de la CCBA est désormais fixé à la Mairie de Béville le Comte (article 3). Les locaux administratifs restent à Auneau. L'article 5 est modifié avec la suppression du paragraphe relatif à la représentation. La CCBA relève du trésorier de Maintenon (article 11).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCBA.

4/ Création poste adjoint administratif à temps non complet :

Mme Thérèse Nicolas a été recrutée au mois de mai 2015 en CDD pour l'agence postale communale. Le contrat arrive à son terme il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17h) à compter du début du mois de mai 2016.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer ce poste d'adjoint administratif à temps non complet.

5/ Questions diverses :

M. Leblond expose la convention de servitude qui va être signée avec GRDF pour les travaux du réseau de gaz rue des Sports.

ERDF va remplacer tous les compteurs électriques avec la mise en place des compteurs communicants Linky. L'ensemble du territoire national sera équipé d'ici 2021. Ces compteurs permettront de réaliser à distance les relevés de consommation, les changements de puissance ou la mise en service lors d'un déménagement.

M. Leblond informe le conseil qu'il a été contacté par la société Wind Vision pour un projet éolien sur la commune.

L'entreprise CDS Services a transmis son rapport annuel d'activités. Les conseillers municipaux sont invités à une visite du site le vendredi 22 avril 2016.

Mme Lamarque présente les animations de la médiathèque sur le thème de l'Asie. Elles sont réalisées en partenariat avec les bibliothèques de Ouarville et de Brezolles. Une demande de subvention a été déposée auprès du Département pour financer les différentes animations.

Un spectacle avec La ligue d'improvisation de Chartres aura lieu le samedi 21 mai à la Halle des Sports. La soirée est organisée par Le FEP et la médiathèque.

Une sortie est prévue au musée Guimet à Paris le samedi 10 septembre 2016.

M. Ségard précise que le vote du budget du SIPSTA a dû être reporté en l'absence de quorum. Le budget du SIREB a été voté ; la commune n'a pas de participation à verser.

M. LEBLOND

M. SEGARD

M. DE ROUGE

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. LORENC

MME OURY